

# pré-requis académiques

les candidats passent une audition pour évaluer leur niveau de performance et de compétence musicale. L'audition peut inclure des pièces musicales préparées, des exercices techniques, des tests auditifs et des entretiens avec les membres du corps professoral.

Cette évaluation se fait lors du 1er cours

Certains conservatoires peuvent exiger une audition pour évaluer les compétences musicales des candidats avant leur admission mais ce n'est pas notre cas. Nous acceptons tous les niveaux, pas besoin d'un niveau minimum pour s'inscrire .

20



18

1ER CONSERVATOIRE  
DE LA MUSIQUE  
CHRÉTIENNE

PARIS